

# **Rapport d'Orientation Budgétaire**

# **2021**

**Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire  
Comité syndical du vendredi 5 mars 2021**

## **CHAPITRE 1 - Contexte général et grandes orientations**

1. Le Rapport d'Orientation Budgétaire depuis la loi NOTRE
2. Contexte économique et financier national et le projet de loi de finances 2021
3. Contexte législatif
4. Contexte Statutaire
5. Présentation du territoire
6. Missions du PETR du pays de Balagne
7. Historique du pays de Balagne

## **CHAPITRE 2 - Fonctionnement général du PETR**

1. Le Comité syndical
2. La Conférence des Maires
3. Le Conseil de Développement Territorial
4. L'équipe technique
5. Évolution des effectifs depuis 3 ans

## **CHAPITRE 3 - Bilan financier de l'exercice 2020**

1. Bilan financier 2020
2. L'état des restes à réaliser
3. L'encours de la dette
4. Les subventions de fonctionnement en attente de paiement
5. Dépenses de fonctionnement de l'année 2020
6. Evolution des charges de personnel prévues et réalisées

## **CHAPITRE 4 - Bilan des actions menées par le Pays de Balagne en 2020**

1. L'élaboration du SCoT
2. Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
3. Programme Européen Leader 2014 – 2020
4. L'aire de co-voiturage de l'aire de Galeria
5. Étude de faisabilité d'une navette maritime Nave Nostrum
6. Contrat de Transition Écologique

## **CHAPITRE 5 – Propositions budgétaires 2021**

1. La section de fonctionnement
2. La conduite des projets en section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. Proposition de demande de participation financière des deux communautés des communes au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2021 du PETR

## **CHAPITRE 6 – Conclusions**

# Chapitre 1

## Contexte Général et Grandes Orientations

Une année 2020 exceptionnelle, marquée par l'élection d'un nouvel exécutif ainsi que par un contexte sanitaire, économique et social hors du commun

### I – 1 : Le Rapport d'Orientation Budgétaire depuis la Loi NOTRe

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est une phase essentielle qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité et de débattre de ses perspectives à court et moyen long terme.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers dans un objectif plus global d'amélioration de la transparence financière.

Ainsi, avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI de moins de 10 000 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels notamment en matière de programmation d'investissement ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution à la fois des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet et aux présidents des EPCI membres et doit faire l'objet d'une mise en ligne car la collectivité dispose d'un site internet (décret n°2016-834 du 23 juin 2016), notamment sur le site internet du PETR.

Le présent rapport devra donc permettre à chacun des élus du PETR de disposer d'une base de discussion pour la détermination des principales orientations budgétaires qui préfigureront au sein du budget primitif 2021. Il doit donc donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des

échanges, le rapport sera soumis au débat du Conseil Syndical.

## **I – 2 : Le contexte économique et financier national et le projet de loi de finances 2021**

### Les impacts sans précédent de la crise sanitaire

Face à la crise sanitaire, pendant et après le confinement, l'État est intervenu pour soutenir massivement les entreprises et plus largement les acteurs économiques et a dû absorber des dépenses importantes alors même qu'il devait faire face à une baisse très nette de ses recettes.

Pour 2021 et après une chute du produit intérieur brut (PIB) de 10% attendue cette année, le gouvernement table sur un rebond de 8% l'an prochain.

**Le plan de relance** devant permettre de gagner 1,5 point de PIB en un an. Cette prévision apparaît toutefois soumise à des aléas importants liés à l'évolution sanitaire, avec pour corolaire un "dynamisme de la consommation incertain". Selon les prévisions actuelles, les dépenses des ménages augmenteraient de 6,2%, après avoir connu une chute de 8% cette année.

## **I – 3 : Le contexte législatif**

La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit, dans son article 79, la transformation en Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux des syndicats mixtes constitués exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant été reconnus comme « pays » avant l'entrée en vigueur de l'article 51 de la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales.

Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne, par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2016, se transforme en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République redéfinit, au sein des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, les nouveaux périmètres d'EPCI, incluant les nouveaux seuils démographiques. Elle institue, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité de Corse qui deviendra une collectivité à statut particulier en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse du Sud et de Haute-Corse.

Les Communautés de Communes di E Cinque Pieve di Balagna et du Bassin de Vie de l'Île-Rousse fusionnent au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en Communauté de Communes L'Île-Rousse Balagne. Le PETR du Pays de Balagne est composé de deux Communautés de Communes représentées chacune par cinq délégués.

## **I – 4 : Contexte statutaire**

Le PÉTR du Pays de Balagne conserve la forme d'un syndicat mixte fermé composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ses ressources sont constituées de la contribution de ses membres et des subventions de l'Union européenne, de l'Etat, de la Collectivité de Corse et des communes.

**Ces modalités budgétaires, dans le contexte de resserrement des crédits accordés par les financeurs, implique de facto un autofinancement contraint. La mission première du PÉTR étant une mission d'ingénierie, les dépenses de personnel constituent la plus grande partie des dépenses de fonctionnement. La question est donc bien de maîtriser les dépenses et recettes afin d'éviter les problèmes de trésorerie et les déficits de clôture d'exercice budgétaire.**

**Pour autant, il ne faut passer à coté des politiques publiques nationales favorisant les programmes conduits par les PÉTR (CRTE, programmes européens transfrontaliers et appels à projets).**

### **I – 5 : Présentation du territoire**

Le Pays de Balagne s'étend sur le territoire de 36 Communes regroupées en 2 Communautés de Communes et couvre une superficie de 95 739 hectares ou vivent 22 300 habitants.

Il a été reconnu, par arrêté préfectoral, en novembre 2003, comme un territoire présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale pour la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux.

L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016 transforme le Syndicat Mixte du Pays de Balagne en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural administré par un comité syndical de 10 membres délégués des Communautés de Communes de Balagne.

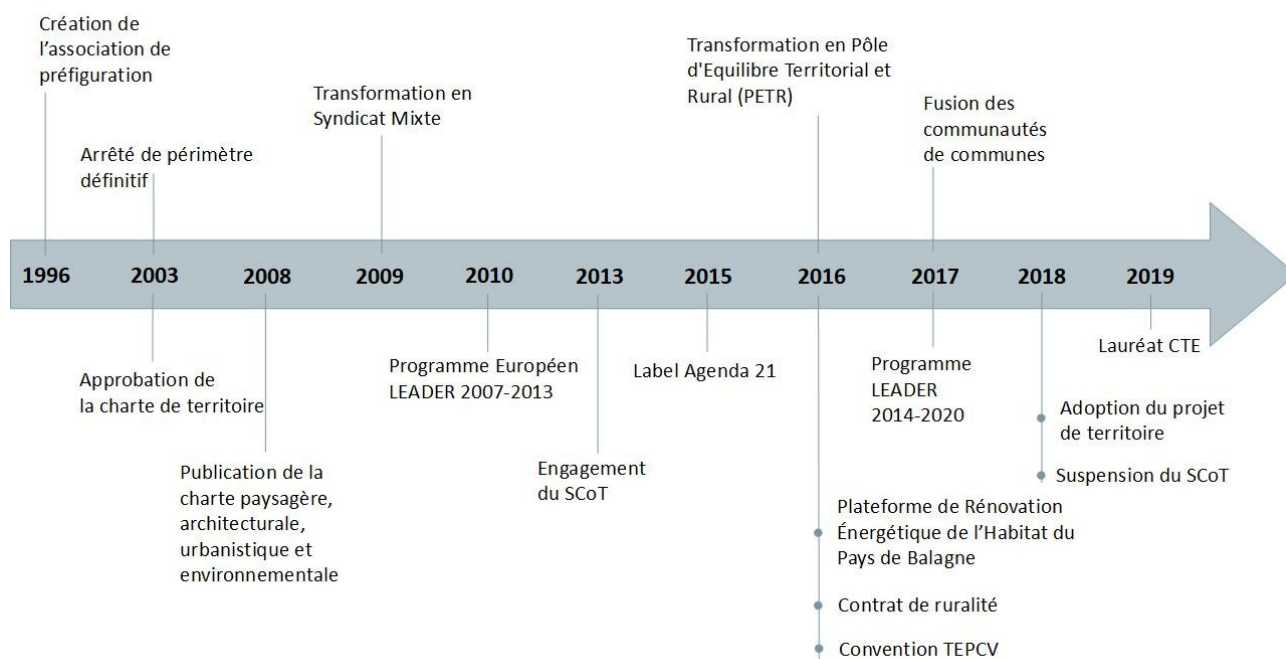
**Le comité syndical du 23 février 2017 adopte de nouveaux statuts pour le PÉTR.**

### **I – 6 : Missions du PÉTR**

Le PÉTR du Pays de Balagne est chargé, à travers l'article 4 de ses statuts, des missions suivantes :

- co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités un projet de territoire partagé
- renforcer le partenariat entre tous les acteurs du territoire à travers la conférence des Maires et un conseil de développement représentatif de la société civile
- être un outil de mutualisation notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelle
- constituer le cadre de contractualisation territorialisé des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité sur le territoire
- **être demain un relais de l'action de la CdC, en lien étroit avec les intercommunalités**

### **I – 7 : Historique du Pays de Balagne**



## Chapitre 2 - Fonctionnement général du PETR

Depuis février 2017, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne est constitué de trois entités :

- *Le Comité Syndical : organe délibérant composé de 10 membres élus, titulaires et leurs suppléants, désignés au sein des conseils communautaires de Calvi Balagne et L'Isula Balagna, à part égale.*
- *La Conférence des Maires : organe consultatif composé des 36 Maires du Pays de Balagne.*
- *Le Conseil de Développement Territorial : organe consultatif, force de proposition réunissant les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du Pays de Balagne.*

*Les élections municipales de 2020 ont renouvelé ces trois instances.*

### II – 1 : Le Comité syndical

Le comité syndical du PETR est composé de 10 membres représentant à part égale les deux communautés de communes. Le Président du PETR du pays de Balagne est Monsieur Pierre POLI depuis le 25 juillet 2020 et le Vice-Président du PETR est Monsieur Jean-Marie SEITE.

Les membres du comité syndical sont :

EPCI membres		N° de liste	Suppléants
<b>Communauté de Communes Calvi-Balagne</b>	DELPOUX Jean-Louis	1	BARTHELEMY Roxane ACQUAVIVA François-Xavier SUZZONI Etienne BORRI Jean-Marc CROCE François
	GUIDONI Pierre	2	
	MARCHETTI François Marie	3	
	ROSSI François	4	
	SEITE Jean-Marie	5	
<b>Communauté de Communes L'Isula Balagna</b>	BASTIANI Angèle	1	MORETTI Jean-Baptiste COLOMBANI Barthélémy MASSIANI Jean-Louis ACQUAVIVA Stella BATAILLARD Camille
	CAPINIELLI Marie-Josèphe	2	
	CECCALDI Attilius	3	
	MONTI-ROSSI William	4	
	POLI Pierre	5	

En 2020, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

- Le 25 juillet 2020
- Le 17 septembre 2020
- Le 3 août 2020
- Le 16 novembre 2020

## II – 2 : La Conférence des Maires

La conférence des Maires réunit l'ensemble des 36 Maires des communes du périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne.

En 2018, la conférence des maires s'est réunie 3 fois : les 16 mars, 15 mai et 1er octobre

En 2019, la conférence des maires s'est réunie 2 fois : les 24 janvier à Calvi et 28 octobre à Aregno

**En 2020, compte-tenu de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'organiser une conférence avec l'ensemble des 36 maires. Pour 2021, nous prévoyons 2 conférences des maires dont une sur l'état d'avancé du SCOT.**

## II – 3 : Le Conseil de Développement Territorial



Le Conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural. Le Conseil de Développement du pays de Balagne vise à promouvoir le développement du territoire en liaison avec la structure politique du pays.

Sur la période 2020-2026, le Conseil de Développement Territorial du Pays de Balagne sera refondé en 3 collèges :

Collège des activités productives	Collège des activités de service	Collège des activités sociales et associatives
BREGEARD Étienne CAUDRON Abigail COLOMBANI Alix LECLERQ Stan TEALDI Joseph-Marie TORRELLI Virginie	BIANCONI Olivier GAZZO Amélia	AGOSTINI Jean-François BRICIER Hélène CASALONGA Jérôme CASANOVA Pierre CRUCIANI Pierre-Paul GIUNTINI Frédéric MAESTRACCI Gérard MARANINCHI Stéphanie TORRELLI Arnaud

## II – 4 : L'équipe technique

Afin de mettre en œuvre les différentes missions du Pays, l'équipe technique du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural se compose de 3 personnes, soit **3 emplois en équivalent temps plein** pour l'animation et la gestion territoriale :

- **2 postes permanents :**
  - 1 poste de Directrice agent titulaire de la fonction publique territoriale catégorie A jusqu'au 1er avril 2021
  - 1 poste de Chargée de développement Territorial agent titulaire de la fonction publique territoriale catégorie C
- **1 poste non permanent :**
  - 1 poste de Chargée de mission CTE en contrat de projet (fin au 31/12/2022)
- **1 stagiaire** du Conservatoire national des arts et métiers de l'École supérieure des géomètres et topographes (ESGT) chargé de travailler pour le SCOT de Balagne allant du 17 février 2020 au 3 juillet 2020. Gratification minimale de stage au taux horaire de 3,9 € de l'heure

En 2021 il est envisagé le recrutement de :

- **1 poste de Directeur** du PETR à compter du 1er juillet 2021
- **2 stagiaires** de niveau MASTER en collaboration avec l'IAE de Corse/UMR CNRS LISA et la Chambre d'agriculture de Haute-Corse, chargés de travailler dans le cadre de l'élaboration

du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Balagne sur la problématique des circuits alimentaires de proximité pour une durée de 6 mois à partir de mars 2021. Gratification minimale de stage au taux horaire de 3,9 € de l'heure. La Chambre d'Agriculture aura la charge financière d'un stagiaire et le Pays de Balagne d'un autre stagiaire.

◆ **Durée effective de travail au PETR**

Dans la collectivité, les cycles de travail sont organisés sur la base de 35 heures hebdomadaires. Tous les agents travaillent à temps complet

◆ **Les heures supplémentaires**

Les agents peuvent être amenés, à titre exceptionnel, à effectuer des heures supplémentaires, sur validation du responsable hiérarchique. Ces heures, qui ne peuvent dépasser 20 heures par mois, sont récupérées et ne font pas l'objet d'une rémunération.

◆ **Avantages en nature**

Il n'existe pas d'avantages en nature dans la collectivité. Il est envisagé de mettre en place les titres restaurants aux agents en 2021.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 3 ans.

**II – 5 : Évolution des effectifs par catégorie**

Année 2018	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	1		
B		2	
C	1		
Année 2019			
A	1		
B		1	
C	1		
Année 2020			
A	1		
B		1	
C	1		
Prévision 2021			
A	0,2	1	
B		1	
C	1		

# Chapitre 3 - Bilan financier de l'exercice 2020

## III – 1 : Bilan financier 2020

Les écritures comptables 2020 (CA et CG en cours de validation)

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

011- Charges à caractère général	19 925,41 €
012- Charges de personnel	134 264,50 €
042- Dotation aux amortissements	26 351,00 €
65- Autres charges gestion courante	16 329,13 €
66- Charges financières	2 400,00 €
<b>Total</b>	<b>199 270,04 €</b>

#### Recettes

Remboursement rémunérations du personnel ADEME	23 625,00 €
Produits de services	0,00 €
Dotations (subventions Etat, Région et Europe)	0,00 €
Participations EPCI	120 000,00 €
75- Produits divers de gestion courante	165,28 €
<b>Total</b>	<b>143 790,28 €</b>

<b>Résultat d'exercice</b>	<b>- 55 479,97 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>+ 14 564,27 €</b>
<b>Résultat de clôture négatif</b>	<b>- 40 915,70 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

041- Opérations patrimoniales	180 990,00 €
20- Immobilisations incorporelles	0,00 €
21- Immobilisations corporelles	86 641,95 €
<b>Total</b>	<b>267 631,95 €</b>

#### Recettes

FCTVA	3 955,05 €
040- Opération d'ordre en section	26 351,00 €
041- Opérations patrimoniales	180 990,00 €
Subvention d'investissement	153 475,68 €
<b>Total</b>	<b>364 771,73 €</b>

<b>Résultat d'exercice</b>	<b>+ 97 139,78 €</b>
----------------------------	----------------------

Excédent antérieur reporté	+ 266 796,81 €
Résultat de clôture positif	+ 363 936,59 €

### III – 2 : : l'État des Restes à réaliser

Le solde des restes à réaliser 2020 est légèrement négatif et s'établit comme suit :\_

Reste à Réaliser	Montant
Dépenses	- 11 591,80 €
Recettes	11 088,48 €
Solde des RAR	<b>-503,32 €</b>

### III – 3 : L'encours de la dette

Afin de pouvoir supporter un manque de trésorerie probable au deuxième semestre 2019, pour le préfinancement des recettes d'investissement, le pays de Balagne a eu recours à un emprunt d'un montant de 200 000 euros. L'offre de prêt du crédit agricole de la Corse est à taux fixe et d'une durée de 36 mois. Les caractéristiques sont les suivantes :

- la périodicité choisie est : Trimestrielle
- les frais de dossier sont de 300 euros
- le taux d'intérêt est de 1.20% (fixe)
- pénalité en cas de remboursement anticipé : aucune**

Établissement financier	Montant dû au 31/12/2020	Montant des intérêts annuels 2020
Crédit Agricole de la Corse	200 000 €	600 €/ trimestre x 4 = 2 400 €

### III – 4 : Les subventions de fonctionnement en attente de paiement

Le Compte Administratif de 2020 présente un déficit de fonctionnement à cause des subventions de fonctionnement qui ne font pas l'objet de versements comme prévu dans les conventions de financement. La liste des subventions à percevoir correspondant à des opérations ayant eu lieu avant le 31/12/2020 est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Engagement		
Organisme	Objet de la Recette	Convention Attributive de subvention	Dde Paiement	Restes à Percevoir
ODARC	LEADER SOLDE GAL 2016	<i>oui</i>	<i>oui</i>	11 378,55 €
ODARC	LEADER SOLDE GAL 2017	<i>oui</i>	<i>oui</i>	17 207,49 €

ODARC	LEADER SOLDE GAL 2018	<i>oui</i>	<i>oui</i>	24 263,76 €
ODARC	LEADER SOLDE GAL 2019	<i>oui</i>	<i>oui</i>	50 438,40 €
ODARC	LEADER AMO GEO REF MPS	<i>oui</i>	<i>non</i>	6 816,00 €
ODARC	LEADER AVANCE GAL 2020	<i>oui</i>	<i>oui</i>	32 400,00 €
ADEME	ANIMATION DU CTE 2020	<i>oui</i>	<i>non</i>	24 000,00 €
			<b>total</b>	<b>166 504,20 €</b>

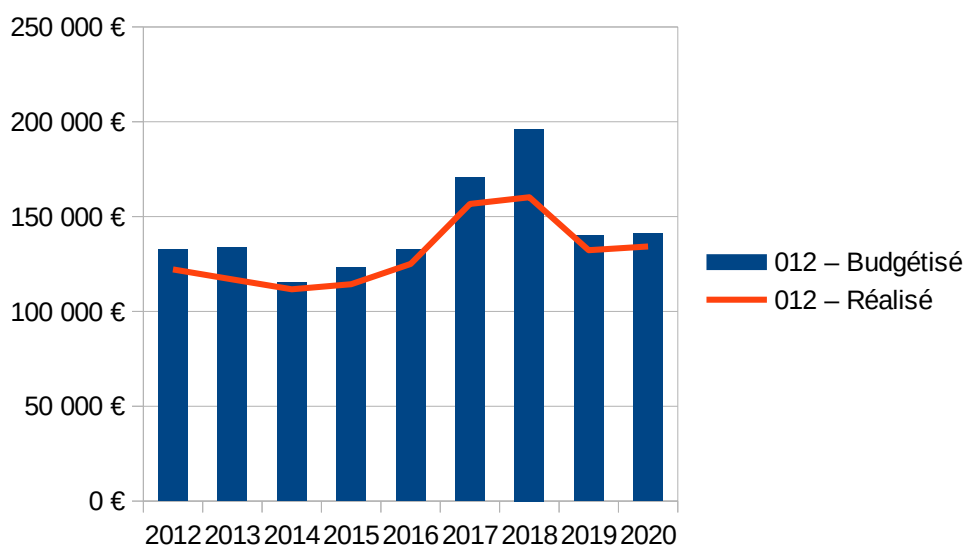
### III – 5 : Dépenses réelles de fonctionnement 2020 :

Le PETR du Pays de Balagne est une structure d'ingénierie territoriale qui œuvre pour le compte des Communautés de Communes qui le composent. 67 % du budget de fonctionnement est composé de charges de personnel.

Type de charge de fonctionnement	Montant	Taux
011- Charges à caractère général	19 925,41 €	10,00 %
012- Charges de personnel	134 264,50 €	67,38 %
042- Dotation aux amortissements	26 351,00 €	13,22 %
65- Autres charges gestion courante	16 329,13 €	8,19 %
66- Charges financières	2 400,00 €	1,20 %
Total des dépenses de fonctionnement	<b>199 270,04 €</b>	100,00 %

### III – 6 : Evolution des charges de personnel prévues et réalisées – chapitre 012

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budgétisé	132 639 €	133 535 €	115 400 €	123 152 €	132 694 €	170 737 €	196 090 €	140 000 €	141 000 €
Réalisé	122 129 €	116 836 €	111 641 €	114 323 €	125 029 €	156 645 €	160 152 €	132 248 €	134 265 €



Les charges de personnel restent stables, les effectifs sont identiques à l'année 2019.

## Chapitre 4 - Bilan des actions menées par le Pays de Balagne en 2020

### IV – 1 : SCoT de Balagne



Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Balagne est construit sur 3 objectifs :

- **Objectif 1** : Fonder une stratégie de développement territorial sur un modèle urbain économe et sur la valorisation des ressources et des atouts balanins
- **Objectif 2** : Renforcer la solidarité territoriale et inter-territoriale entre les différents villages du littoral, du piémont et des espaces de montagne
- **Objectif 3** : Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, démultipliée par le renforcement des filières innovantes et endogènes

Le 8 octobre 2020 au complexe sportif de Calvi Balagne a eu lieu un atelier organisé par le Pays de

Balagne, avec l'appui technique du CEREMA et de l'AUE, pour réengager la dynamique d'élaboration du SCoT avec la présence du sous-préfet, de l'AUE, de la DDTM, d'une vingtaine de communes dont des nouveaux maires élus depuis peu et le Président et le Directeur du Syndicat Mixte de la Provence Verte.

Le pays de Balagne a lancé un second atelier, le 23 novembre 2020 en visioconférence, pour trouver une traduction opérationnelle aux idées qui ont été évoquées lors du premier atelier.

La décision a été prise de créer des commissions thématiques qui sont ouvertes à d'autres élus de Balagne pour avoir des personnes impliquées et motivées.

Les commissions sont les suivantes :

<p><b>COMMISSION N°1</b>  <b><u>Armature urbaine et mobilité Habitat, logement et services à la population</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier 1 : Armature urbaine, constats et souhaits d'évolutions</li> <li>• Atelier 2 : Objectifs en matière de logements</li> <li>• Atelier 3 : Définir une offre de mobilité pertinente à l'échelle du territoire</li> </ul>
<p><b>COMMISSION N°2</b>  <b><u>Développement économique, emploi Productions et ressources locales</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier 1 : Quelle production potentielle du territoire</li> <li>• Atelier 2 : Transition économique - s'appuyer sur le levier rural, le tourisme, la culture, l'énergie, la formation, l'économie sociale et solidaire, les synergies entre filières, l'innovation</li> <li>• Atelier 3 : Lutte contre la précarité - évolution sur le territoire et possibilités d'intervention</li> </ul>
<p><b>COMMISSION N°3</b>  <b><u>Urbanisme, paysages, architecture, risques naturels</u></b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier 1 : Comment construire et rénover dans les villes et villages</li> <li>• Atelier 2 : Adaptation au changement climatique : Vers un territoire plus résilient</li> <li>• Atelier 3 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti</li> </ul>

La poursuite des travaux du SCOT est prévue les 3 et 4 mars 2021 avec :

- Une réunion organisée avec le Conseil de Développement
  - La mise en place d'un COTECH
  - Une réunion d'exploration et de pédagogie autour de l'armature urbaine (Commission n°1)
- **IV – 2 : Transition Énergétique pour la croissance Verte**



L'avenant n°3 TEPCV proroge la convention dans la limite des montants de subventions initialement affectés pour l'action n°1 concernant l'étude technique du tracé de la voie verte pour relier Calvi et l'Ile-Rousse pour un montant de subvention de 74 067,96 € et pour l'action n° 2 relative aux travaux d'implantation des 30 bornes de recharge de véhicules électriques dans les communes de Balagne pour un montant de subvention de 96 690 €, jusqu'au 12 septembre 2021.

## RÉALISATION D'UNE VOIE VERTE ENTRE ILE-ROUSSE ET CALVI

Le PETR, a lancé le marché public, durant le mois de décembre 2020, portant sur la réalisation d'une étude technique permettant la jonction des deux agglomérations de Calvi et de l'Ile-Rousse qui nécessitera des aménagements particuliers au vu des difficultés rencontrées aux abords des deux agglomérations :

- Franchissement du cours d'eau de la « Figarella » sur le secteur de Calvi
- Franchissement du cours d'eau du « Fiume Seccu » sur le secteur de Calvi/Lumio
- Contournement de la colline du Sémaphore sur le secteur de l'Ile-Rousse.

## INSTALLATION DES IRVE

Le PETR du pays de Balagne a fait l'acquisition de 30 bornes de recharges de véhicules électriques auprès de l'entreprise DRIVECO, pour un montant de 110 970 € ht et 133 164 € TTC dans le cadre de la convention TEPCV en 2019.

Ces bornes doivent être installées dans les 14 Communes qui en ont fait la demande.

Le PETR du Pays de Balagne dispose du budget pour installer ces bornes dans le cadre de l'avenant TEPCV 3 qui se termine le 21 septembre 2021.

En 2021, un marché sera lancé pour réaliser les socles des bornes de recharge, incluant le coffret électrique équipé de gaines pour un futur raccordement.

## IV – 3 : Programme Européen Leader 2014 – 2020



Le Pays de Balagne a été retenu depuis le 1er avril 2016 pour être territoire Leader sur la programmation 2014 – 2020 pour développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes.

La stratégie développée au regard de cet objectif s'articule autour de la réappropriation du territoire par ses habitants qui en sont les acteurs et exercent les trois valeurs fondamentales qui unissent l'homme à sa terre : Savoir faire, Savoir être et Savoir partager (Culture, identité et ouverture).



### Cinq axes principaux sont déclinés :

- Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation
- Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises
- Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation
- Coopération envisagée sur des actions de formation et de mise en valeurs de matériaux bio-sourcés

Pour mettre en œuvre ce programme, le territoire de Balagne bénéficie d'une dotation financière globale du FEADER d'un montant de 1.034.767,86 euros prévue initialement. La Collectivité de Corse qui est l'autorité de gestion du programme Leader, nous a offert la possibilité, en 2020, de bénéficier de crédits supplémentaires à hauteur de 267 583,18 € de FEADER car les territoires du Centre Corse et Una Terra Dui Mari n'ont pas conventionné.

Ce qui porte à des financements à hauteur de 1 302 351,04 € de FEADER.

L'originalité du programme LEADER réside dans une plus grande liberté d'action au niveau local sachant que les fonds sont destinés à des objectifs définis par le territoire et par une gestion locale du programme via un comité de programmation composé d'acteurs du territoire (élus, personnalités qualifiées, chambres consulaires...).

### Comité de programmation :

Suite aux dernières élections municipales de juin 2020, le Pays de Balagne a désigné un nouveau Président du GAL et s'en est suivi d'une modification de la liste des membres du collège public du comité de programmation.

- Président du GAL : Jean-Marie SEITE depuis le 25 juillet 2020
- Vice-Président du GAL : Joseph-Marie TEALDI

14 membres titulaires dont :

- 7 représentants titulaires du collège public (représentants des EPCI et du PETR du pays de Balagne et de la Collectivité Territoriale de Corse),
- 7 représentants titulaires du collège privé (représentants de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des métiers et de l'Artisanat et des personnalités qualifiées).

14 suppléants (7 suppléants publics et 7 suppléants privés).

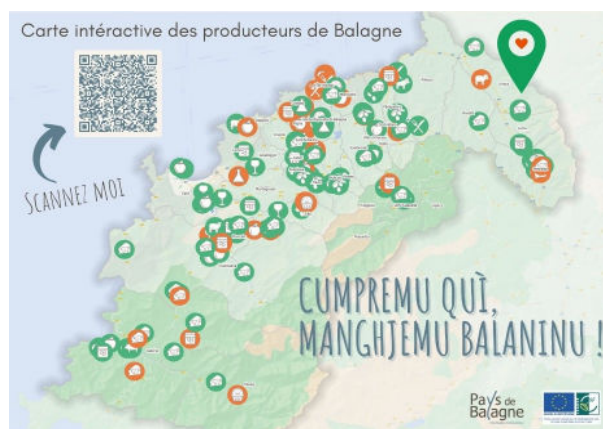
État d'avancement du programme Leader au 31/12/2020

	Dossiers déposés	Dossiers programmés	Dossiers engagés	Dossiers payés	Total dossiers / financiers

	Nombre de dossiers / Montant FEADER				
Action n°1 Études et inventaires		1 63 982,08 €	2 38 400 €		3 102 382,08 €
Action n°2 Animation et formation	2 19 553,28 €				2 19 553,28 €
Action n°3 Travaux et équipement	7 765 797,86 €	4 185 908,03 €			11 951 705,89 €
Action n°4 Coopération					
Action n°5 Animation et mise en œuvre LEADER	2 115 200 €		5 161 917,60 €	3 avances 46 977,60 €	7 324 095,20 €
Total	11 900 551,14 €	5 249 890,11 €	7 200 317,60 €	3 avances 46 977,60 €	23 1 397 736,45 €

## Les actions

1. En 2021 lancement du marché d'inventaire et de géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne
2. Lancement de l'étude d'inventaire et au diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne et étude des débits en hivers et été 2021.
3. Réactualisation de l'étude relative à la restauration collective en Balagne, engagement des formations nécessaires auprès du CNFPT.
4. Réalisation d'une cartographie des producteurs de Balagne en ligne pour développer les circuits-cours



5. Montage des dossiers relatifs à la création de jardins familiaux et de jardins pédagogiques



structure a fait une demande d'avance à hauteur de 50 % pour le fonctionnement et l'animation du GAL pour les années 2016, 2017 et 2018 qui ont été honorées et pour les années 2019 et 2020, elles ont fait l'objet d'une délibération de notre organe délibérant conformément à une procédure que la Collectivité de Corse nous a communiquéé seulement au mois d'août 2020.

Nous avons transmis à la Collectivité de Corse, nos demandes de paiement du solde pour le fonctionnement du GAL pour les années allant de 2016 à 2019.

L'état des lieux des paiements en attente par le pays de Balagne au 31/12/2020 est le suivant :

#### État des lieux

ANNÉE	PAIEMENT DEMANDE D'AVANCE 50 % (Feader + CdC)	PAIEMENT DEMANDE DE SOLDE (Feader + CdC)	TOTAL
Fonctionnement et animation du GAL <b>2016</b>	Payé le 10/12/2018 (10 114.28 € + 1 264.29 €)	Non payé (10 114.28 € + 1 264.29 €)	Paiement : 11 378.57 € En attente : 11 378.57 € Total : 22 757.14 €
Fonctionnement et animation du GAL <b>2017</b>	Payé le 10/12/2018 (15 295.54 € + 1 911.96 €)	Non payé (15 295.54 € + 1 911.96 €)	Paiement : 17 207.50 € En attente : 17 207.50 € Total : 34 415 €
Fonctionnement et animation du GAL <b>2018</b>	Payé le 21/08/2019 (21 567.80 € + 2 695.98 €)	Non payé (21 567.80 € + 2 695.98 €)	Paiement : 24 263.78 € En attente : 24 263.78 € Total : 48 527.56 €
Fonctionnement et animation du GAL <b>2019</b>	Non payé rejet : (25 440 € + 1 983 € + 1 197 €)	Non payé convention signé en mai 2020 (19 394.14 € + 2424.26 €)	Paiement : 0 € En attente : 50 438.40 € Total : 50 438.40 €
Fonctionnement et animation du GAL <b>2020</b>	Non payé Demande faite : (28 800 € + 3 600 €)	Non payé Demande en cours	Paiement : 0 € En attente : 32 400 € Total : 32 400 €
Total de <b>2016 à 2020</b>	Paiement : 52 849.85 € En attente : 61 020 € Total : 113 869.85 €	Paiement : 0 € En attente : 74 668.25 € Total : 74 668.25 €	Paiement : 52 849.85 € En attente:135 688.25€ Total : 188 538.10 €

Le PETR du pays de Balagne, porteur du GAL Balagne, a ainsi du assurer une avance en trésorerie de 135 688 € au 31/12/2020.

#### IV- 4 : Aire de covoiturage de Galeria

**DETR - DSIL**

En 2020, la pays de Balagne a construit une aire de co-voiturage sur la commune de Galeria dans le cadre du DSIL et de la DETR. Le développement de l'écomobilité est un enjeu pour le territoire Balanin.

Le pays de Balagne dans le cadre de son TEPCV a travaillé sur l'étude d'implantation des aires de covoiturage et des parcs relais confiée à Jean Clerc Consultant et ce sont 14 sites qui ont été retenus dans l'étude : 11 aires de covoiturage et 3 parcs relais.

C'est la Collectivité de Corse qui se chargera de l'aménagement des parcs relais devant les gares ferroviaires de Monticello (nouveau terminus interurbain), d'Algajola et de Calvi (Gare du Camp Raffalli).

Le pays de Balagne s'est chargé en 2019 de la fourniture et la pose de la signalisation d'information des aires de covoiturage sur le territoire du pays de Balagne par la société ESA.

Pour réaliser l'aire de covoiturage de Galeria situé vers le pont des 5 arcades, le marché de travaux a été engagé par la Société Routière de la Haute-Corse (SRHC) pour un montant de 95 800,21 €.

#### IV- 5 : Étude de faisabilité Nave Nostrum



Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « France Mobilités – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » lancé par le Ministère chargé des transports et l'ADEME, Le Pays de Balagne a déposé un projet d'étude de faisabilité de navettes maritimes - projet Nave Nostrum pour l'expérimentation de navettes maritimes, sur 3 territoires de la côte ouest de la Corse comme mode de transport collectif innovant. Ce projet a été retenu et a fait l'objet d'une décision de financement initiale n°19COC0030 le 17 mai 2019 valable 18 mois soit jusqu'au 18 novembre 2020. La décision modificative n°1 du 28 novembre 2019 a permis la modification du montant de l'aide attribuée pour un montant de 60 000 € qui prend en compte les dépenses éligibles sur le montant TTC de l'étude. Nous avons sollicité l'Ademe pour demander une prolongation de cette date de fin d'exécution de l'opération de 18 mois soit au minimum jusqu'au 18 mai 2022, afin d'éviter la caducité de la subvention octroyée.

Le 20 juillet 2020, nous avons obtenu, la signature de l'avenant n°2 modifiant l'article n°3 de la durée contractuelle de l'opération qui sera de 37 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la décision de financement initiale. Soit une date de fin d'exécution au **17 juin 2022**.

Cette opération est inscrite dans le cadre du financement de l'ADEME à hauteur de 60 000 € mais également dans le contrat plan État-Région pour la Corse (CPER) 2015-2020 à hauteur de 30 000 €. Nous avons sollicité les services de la Collectivité de Corse pour abonder ce budget à hauteur de 30

000 €, qui nous a donné une réponse favorable à notre demande. L'avenant à la convention financière valide le nouveau plan de financement toutes taxes comprises : Le montant maximal des prestations est estimé à 120 000 € TTC.

La convention de groupement de commande a été signée le 2 février 2021 et elle prévoit la participation financière du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ornano Sartonais Valinco Taravo et de la Communauté de Communes Spelunca Liamone à hauteur de 10 000 € chacun au bénéfice du PETR du Pays de Balagne, coordonnateur du groupement.

Le marché public va être lancé au début de l'année 2021.

#### IV – 6 : CTE



Lancés en 2018, les **contrats de transition écologique** (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Le Contrat de Transition Écologique du Pays de Balagne comprend 4 grandes orientations :

- Maîtrise de la demande en énergie (transport, bâtiment)
- Production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse, hydraulique)
- Préservation des ressources et des milieux (air, eau, écosystèmes)
- Valorisation des ressources locales (agro-alimentaire, btp)

La première réunion de lancement a eu lieu en présence du Préfet de Haute-Corse et du Sous-Préfet de Calvi, le 13 novembre 2019 et la signature du CTE a eu lieu le 7 février 2020 à Paris, lors du premier salon "l'écologie dans nos territoires".

**Aujourd'hui ce sont 9 actions validées.**

# Chapitre 5 - PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2021

**L'année 2021 permettra de poursuivre et réaliser les actions suivantes :**

- Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Balagne
- Conduite du Contrat de Transition Écologique (CRTE)
- Élaboration du contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Économie Circulaire.
- Poursuite du programme européen Leader 2014-2020
- Réalisation de l'étude d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines du pays de Balagne
- Engagement de l'étude d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierre sèche
- Perfectionnement des données du Système d'Information Géographique du pays de Balagne
- Conduite de l'étude de faisabilité Nave Nostrum relative à la mise en place d'une navette maritime
- Aménagement de la voie verte entre Bodri (commune de Corbara) et Sainte Restitide (commune de Lumio)
- Étude technique du tracé de la voie verte pour relier Calvi et l'Île-Rousse
- Ré-édition du cahier de recommandation architecturales et paysagères du pays de Balagne
- Travaux d'implantation des bornes de recharge de véhicules électriques
- La communication (création du site internet du pays de Balagne et du bilan des 10 ans du pays de Balagne)
- Étude sur les jardins de Balagne
- Réalisation du cadastre solaire du pays de Balagne

## **V – 1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **CHARGE A CARACTÈRE GÉNÉRAL**

Le Pays de Balagne est installé au second étage de l'hôtel de ville de l'Île-Rousse depuis le 6 juin 2019.

#### **Les Locaux**

Le PETR du pays de Balagne ne payera pas de loyer pendant 6 ans. Néanmoins, les locaux sont assurés auprès de Groupama pour un montant annuel de 162,22 €.

Le nettoyage hebdomadaire est assuré par la société SNC GTC.

#### **Les fluides**

Le pays de Balagne a son propre compteur d'électricité et paye ses factures auprès de Edf.

Le poste de dépense concernant les frais de communication est de 1 660 € pour l'année 2020 et concerne l'abonnement de la ligne téléphonique, d'internet ainsi que d'un abonnement portable auprès d'Orange. Il nous appartient de renégocier un nouveau contrat en 2021.

### **Adhésions**

Afin de mener ses missions sur le territoire, le pays de Balagne est engagé auprès de différentes associations.

Ce poste de dépense représente au total la somme de **1210 €**.

### **Frais de déplacements et réception**

Ce poste de dépense comprendra les frais de mission pour le programme Leader, le SCOT, les diverses réunions et événementiels.

### **Publication**

Ce poste de dépense comprendra l'impression du bilan des dix années du Pays de Balagne. Il s'agira de renseigner les élus et la population sur les actions du pays depuis que le Pays de Balagne est une structure publique. Ce document nommé « Un territoire de projet » aura pour ambition de valoriser les actions réalisées et les projets soutenus par notre structure.

## **MASSE SALARIALE DU PETR :**

### **• 2 emplois permanents :**

- 1 emploi de Directrice agent titulaire de la fonction publique territoriale catégorie A se terminant au 31 mars 2021.
- 1 emploi de Chargée de développement Territorial agent titulaire de la fonction publique territoriale catégorie C

### **• 1 emploi non permanent :**

- 1 emploi de Chargée de mission CTE en contrat de projet (fin au 31/12/2022)

### **Embauche en 2021**

- **1 emploi de Direction** cadre A en contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- **1 stagiaire** pour analyser « les circuits alimentaires de proximité du pays de Balagne »

Gratification minimale de stage au taux horaire de 3,9 € de l'heure sur 6 mois.

**Ce poste de dépense représentera 143 500 € pour l'année 2021.**

## **INDEMNITÉS DES ÉLUS DU PETR**

Seul le Président et le Vice-Président du PETR perçoivent une indemnité de fonction.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense pour le PETR pour un montant estimé à 18 000 € pour l'année 2021.

<b>DÉPENSES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant</b>
Charges générales du PETR	41 940,82 €



Amortissements comptable	26 784,74 €
Charges de personnel : 127 k€, gratification stagiaire 3,5K€ et charges indemnités des élus 18 K€	148 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>217 225,56 €</b>

## Financements des frais de fonctionnement courant

Les salaires des agents font l'objet d'un financement dans le cadre du Contrat de Transition Écologique ainsi que du fonctionnement et de l'animation du programme européen Leader. Le solde est assuré par une participation des 2 communautés de communes.

Le CTE finance le salaire de la chargée de mission CTE à hauteur de 24 000 € annuellement et cela de manière forfaitaire jusqu'au 31 décembre 2022.

Le programme européen Leader 2014-2020 finance jusqu'en 2023 (date non fixée par l'autorité de gestion du programme) les salaires pour l'animation et la gestion du programme à hauteur de 80 % et le pilotage du programme à hauteur de 50 %.

Cependant, il est à souligner que le programme Leader inclus dans l'animation et le fonctionnement du GAL 15 % de coût indirect calculé sur la masse salariale du GAL permettant le financement des charges courantes de la structure porteuse.

Néanmoins, nous ne pouvons que regretter le retard pris dans le paiement de la mesure 19.4 du PDRC portant sur le fonctionnement et l'animation du GAL depuis les années 2016.

RECETTES			
Organisme	convention	Objet du financement	Montant
Ademe	19COC0233	Animation du Contrat de Transition Écologique 2020	24 000,00 €
Ademe	19COC0233	Animation du Contrat de Transition Écologique 2021	24 000,00 €
Odarc	05M10004W	Fonctionnement et animation du GAL 2016	11 378,55 €
Odarc	05M10005W	Fonctionnement et animation du GAL 2017	17 207,49 €
Odarc	05M10023W	Fonctionnement et animation du GAL 2018	24 263,76 €
Odarc	05M10069W	Fonctionnement et animation du GAL 2019	50 438,40 €
Odarc	05M10070W	Fonctionnement et animation du GAL 2020	52 241,06 €
Odarc	sans convention	Fonctionnement et animation du GAL 2021 (avance)	32 400,00 €
2 Communautés de communes		Autofinancement des 2 Communautés de Communes de Balagne	74 000,00 €
<b>Report exercice 2020</b>			<b>-40 915,70 €</b>

<b>Total recettes 2021</b>	269 013,56 €
----------------------------	--------------

Le poste de Directeur sera vacant au 1er avril 2021. Il pourrait être envisagé dans ce cas, le remplacement de ce poste de Direction par un emploi non permanent de la fonction publique territoriale. Ce poste serait financé à hauteur de 50% sur le programme Leader et à 30 % sur le COT.

La Directrice en poste actuellement serait détachée une journée par semaine pour travailler sur le SCOT de Balagne. Ce qui représenterai 0,2 EPT (Équivalent Temps Plein). La Communauté de Communes de l'île-Rousse employeur de cet agent verrait alors sa participation en section de fonctionnement baisser en conséquence.

## V – 2 : La conduite des projets en section de fonctionnement

Le pays de Balagne mène une politique d'optimisation des deniers publics et s'attache à développer la mobilisation des financeurs comme l'Europe, la collectivité de Corse et l'état.

Tous les projets font l'objet d'une convention financière avec un minimum de financement à 80 % allant jusqu'à 100% pour le projet de coopération Leader.

Tous les projets qui ont été programmés en 2020 sont à reprogrammer en 2021. Un nouveau projet concernant une étude sur les jardins de Balagne pourrait être engagé.

DEPENSES		RECETTES	
Opérations	Montant	Financements	Montant
LEADER AMO Géoréférencement des ouvrages en pierre sèche (Marché obtenu par Freelance géomatique : 11 880 €)	3 360 €	LEADER Part CdC : 2 150,40 € LEADER Part Feader : 537,60 € Autofinancement COM COM Balagne : 672 €	2688 €  672 €
LEADER - Géo-référencement des ouvrages en pierre sèche (99 972 €)  Marché public lancé le 22/01/2021	99 972 €	LEADER Part CdC : 15 995,52 € LEADER Part Feader : 63 982,08 € Autofinancement COM COM Balagne : 19 996,4 €	79 975,6 € 19 996,4 €
Coopération inter-GAL Corses – Formation à la construction bio et géo-sourcée (213 750 €)	25 000 €	LEADER Part Cdc : 42 750 € LEADER Part Feader : 171 000 € Autofinancement COM COM Balagne 0€	25 000 €
Étude et diagnostic des sources et fontaines (Marché obtenu par CETA Environnement 39 665 € ht)	47 598 €	LEADER Part Cdc : 7 615,68 € LEADER Part Feader : 30 462,72 € Autofinancement COM COM Balagne : 9 619,60 €	38 078,4 € 9 519,60 €
Ré-édition du cahier de		LEADER Part Cdc : 5 120 €	5 333,33 €

recommandation architecturales et paysagères	8 000 €	LEADER Part Feader : 1 280 € Autofinancement COM COM Balagne : 1 600 €	2 666,67 €
Etude sur les jardins de Balagne	4 666,6 €	LEADER Part Cdc : 2 986,66 € LEADER Part Feader : 746,66 € Autofinancement COM COM Balagne : 933,33 €	5 333,33 € 933,33 €
Nave Nostrum : réalisation d'une étude technico-économique pour l'expérimentation de navettes maritimes sur 3 territoires de la Corse (100 000 € ht)	120 000 €	Etat (AMI TENMOD) Cdc (CPER – AUE) Partenaires : PETR OTVS : 10 000 € et CC Ouest-Corse : 10 000 € Autofinancement COM COM Balagne : 10 000 €	110 000 € 10 000 €
SCOT frais avocats (sécurisation juridique du document pour arrêt)	8 000 €	Autofinancement COM COM Balagne : 8 000 €	8 000 €
Réalisation d'un cadastre solaire	20 000 €	Ademe 100 %	20 000 €
PROJETS 2021	336 596,65 €	TOTAUX Partenaires financiers COM COM exercice précédent  Participation COM COM Balagne en 2021	284.808,65 € 51 788 €

## Tableau récapitulatif de la section de fonctionnement au BP 2021

### DÉPENSES

Fonctionnement courant	217 225,56 €
Conduite de projets	336 596,65 €
Report déficit exercice 2020	40 915,70 €
<b>TOTAUX</b>	<b>594 737,91 €</b>

### RECETTES

Programme LEADER - fonctionnement du GAL des années 2016 à 2020	155 529,26 €
Programme LEADER - Avance fonctionnement du GAL 2021	32 400,00 €

Ademe animation CTE des années 2020 et 2021	48 000,00 €
COMCOM de Balagne sur le fonctionnement courant <i>80 000 € - 6000€ (de mise à disposition d'un agent 0,2 ETP)</i>	74 000,00 €
Partenaires financier sur la conduite de projets	284 808,65 €
Participation des COM COM de Balagne	74 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>594 737,91€</b>

La participation en fonctionnement des 2 Communautés de Communes s'élève à 40 000 € par EPCI membre soit 80 000 € pour les 2 collectivités. Elle est en baisse par rapport aux participations des années 2019 et 2020.

Il y a une réelle volonté de la structure à baisser les participations des communautés des communes en section de fonctionnement aussi, il est demandé systématiquement un financement pour chaque opération.

### V – 3 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DES PROJETS STRUCTURANTS VISANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ECOMOBILITE SUR LE TERRITOIRE

##### Réalisation de la voie verte reliant Calvi à l'Île-Rousse

Le projet structurant consistant à réaliser une voie verte entre Calvi et l'Île-Rousse avance. Des études ont été menées (étude de faisabilité de la voie verte par le BE Inddigo, relevé topographique et MOE d'infrastructure par un géomètre expert M. Legrand-Antoniotti), l'installation d'un pont en bois a été réalisé sur la commune d'Aregno (Petra Furesta et Atelier Hamac).

Pour poursuivre ce beau projet, nous allons réaliser l'étude technique de raccordement des 2 agglomérations (Calvi et l'Île-Rousse). Le marché public a été lancé le 18 décembre 2020.

Cette étude prévoit le franchissement des cours d'eau de la Figarella et du Fiume Seccu vers Calvi et le contournement de la colline du Sémaphore vers l'Île-Rousse.

Le cabinet Blasini situé à Bastia a obtenu ce marché public pour un montant de 39 000 € TTC.

Une demande de financement a été déposée, dans le cadre du DSIL 2021, pour engager les travaux de la voie verte entre Bodri (situé sur la commune de Corbara) et Sainte Restitude (situé sur la commune de Lumio). Ces travaux seront engagés uniquement dès que la convention financière DSIL sera signée. Cependant, il est nécessaire de provisionner la somme de 50 000 € qui correspondra à la participation des 2 Communautés de Communes de Balagne pour cette année 2021.



### **Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques**

Le PETR a fait l'acquisition de 30 bornes de recharges de véhicules électriques auprès de l'entreprise DRIVECO, pour un montant de 133 164 € TTC dans le cadre de la convention TEPCV en 2019. Ces bornes doivent être installées dans les 14 Communes qui en ont fait la demande.

Pour ce faire il convient d'engager un marché à procédure adaptée portant sur les travaux d'installations d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

### **COMMUNICATION – REFONTE SITE INTERNET**

Le développement constant du numérique a profondément modifié les modes de communication dans les collectivités et changé les organisations de travail de tous les métiers de la fonction publique territoriale. C'est probablement l'un des changements les plus marquants de ces dernières années... et assurément celui des années qui viennent. C'est pourquoi le PETR du pays de Balagne souhaite que le site internet soit totalement refondu, imaginé différemment, enrichi, développé, afin d'en faire un outil encore plus efficace au service des élus et de nos administrés.

Financements	Opération	Montant ttc	financement	Montant
TEPCV3	Étude technique du tracé de la voie verte pour relier Calvi et l'Île-Rousse (32 500 €ht)	39 000 €	Etat (TEPCV3 80 %) Autofinancement COM COM Balagne	26 000 € 13 000 €
En cours	Travaux d'aménagement d'une voie cyclable de Bodri à Sainte Restitute (497 343 €)	295 321,96 €	DSIL 2020 : 397 174 € Autofinancement COM COM Balagne :	0 € 0 €
	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie cyclable (54 255 €)	27 128 €	154 424 €	
TEPCV3	Travaux d'implantation des bornes de recharge de véhicules électriques (120 900 € HT)	133 000 €	Etat (TEPCV3 80 %) Autofinancement COM COM Balagne :	96 720 € 36 280 €
En cours	Création du site internet du PETR du pays de Balagne	10 000 €	DSIL Autofinancement COM COM Balagne : 10 000 €	10 000 €
En cours	SCOT concertation publique	12 000 €	Autofinancement COM COM Balagne : 12 000 €	12 000 €
	<b>Totaux section investissement</b>	<b>516 449,96 €</b>	<b>Totaux financements</b>	<b>122 720 €</b>
Remboursement emprunt 200 000 €				- 100 000 €
<u>Résultat de cloture en section d'investissement - report 2020</u>				<b>+363 433,27 €</b>
Autofinancement COM COM Balagne : 93 280 € - participation 2021				50 000 €

Tableau synthétiques des investissements 2021

DÉPENSES		RECETTES	
Études et travaux	516 449,96 €	COM COM 2021	50 000,00 €
Remboursement emprunt	100 000,00 €	Financeurs	122 720 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	Report exercice 2020	+ 363 433,27 €
Restes à réaliser	11 591,80 €	Restes à réaliser	11 088,48 €
		Amortissements	26 784,74 €
		FCTVA	64 015,27
<b>Total</b>	<b>638 041,76 €</b>	<b>Total</b>	<b>638 041,76 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits	553 822,21€	594 737,91 €
Résultat de fonctionnement 2020	40 915,70€	
<b>TOTAL de la section de fonctionnement</b>	<b>594 737,91 €</b>	<b>594 737,91 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Crédits	626 449,96 €	163 520,21€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	11 591,80 €	11 088,48 €
Report section investissement 2020		363 433,27 €
Emprunt		100 000 €
<b>TOTAL de la section d'investissement</b>	<b>638 041,76 €</b>	<b>638 041,76 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2021</b>	<b>1 232 779,67 €</b>	<b>1 232 779,67 €</b>

**V – 6 : Proposition de demande de participation financière des deux communautés des communes au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2021 du PETR**

La répartition de la participation financière s'établit comme suit :

- 50% pour la Communauté de Communes Calvi Balagne
- 50% pour la Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne

	Communauté de Communes Calvi Balagne	Communauté de Communes l'Ile-Rousse Balagne	Total
Fonctionnement	40 000 €	34 000 € <i>(40 000 € - 6000 € de mise à disposition 1 agent SCOT)</i>	74 000 €
Investissement	25 000 €	25 000 €	50 000 €
Total	65 000 €	59 000 €	124 000 €

Un agent de la Communauté de Communes de l'Ile-Rousse Balagne pourrait faire l'objet d'un détachement au PETR du pays de Balagne pour travailler sur le SCOT de Balagne 1 jour par semaine soit 0,2 ETP sur 8 mois (allant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021).

Il convient de déduire au montant de la section de fonctionnement de la participation cet apport à hauteur de 6000 €.

### Participation des EPCI – les 2 Communautés de communes de Balagne

Participation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participation en fonctionnement pour les 2 COM COM	38180 €	27320,80 €	53 889,62 €	53 889,62 €	53 889,62 €	101 138,50 €	101 138,50 €	190 480 €	28 000 €	120 000 €	120 000 €
Cpte Adm – section de fonctionnement	68437,75 €	118 736,68 €	159 483,49 €	181 083,65 €	177 778,59 €	213 088,40 €	154 549,92 €	195 398,54 €	238 99,42 €	204 226,06 €	199 270,04 €
% de participation en Fonctionnement / CA	55,79%	23,01 %	33,79%	29,76%	30,31%	47,46%	65,44%	97,48%	11,72%	58,76%	60,22 %
Participation en Investissement des 2 COM COM	18 552 €	28 104 €	28 104 €	28 104 €	28 104 €	28 104 €	28 104 €	40 900 €	80 000 €	23 500 €	94 760 €
<b>Total Participations</b>	<b>56732 €</b>	<b>55 424,80 €</b>	<b>81 993,62 €</b>	<b>81 993,62 €</b>	<b>81 993,62 €</b>	<b>129 242,50 €</b>	<b>129 242,50 €</b>	<b>231 380 €</b>	<b>108 000 €</b>	<b>143 500 €</b>	<b>214 760 €</b>

### COÛT DE LA PARTICIPATION PAR HABITANTS

Le territoire de Balagne compte 23 287 habitants selon le dernier recensement INSEE.

Participation des 2 Communautés de communes par habitants :

- Fonctionnement 2021 soit 80 000 € / 23 287 habitants : 3,43 € par habitant
- Investissement 2021 soit 50 000 € / 23 287 habitants : 2,14 € par habitant



# Chapitre 6 - Conclusions

## VI – Conclusions

Il appartiendra au comité syndical de choisir les orientations politiques et budgétaires à prendre avec les éléments présentés ci-dessus. Les principales orientations budgétaires 2021 présentées dans ce rapport sont :

- Une volonté de maîtriser au maximum les dépenses de fonctionnement sur l'existant
- La mise en œuvre des dépenses de la conduite de projets de 2020 non réalisée à cause de la crise sanitaire liée au COVID 19.
- Un effort d'équipement sur la période 2021-2023 pour aménager une piste cyclable entre Calvi et l'Île-Rousse et installer des bornes de recharges pour véhicules électriques
- Signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'état et les 2 Communautés de Communes
- Rembourser la moitié de l'emprunt de 200 000 €
- Résoudre les retards de paiements du programme Leader
- Nécessité de renouveler l'encadrement pour pérenniser la structure du PÉTR

\*\*\*\*\*

*Fin du document*

*Second étage de l'hôtel de ville, 20220 l'Île-Rousse*

*Tél : 04 95 56 28 89*

*Courriel : [paysdebalagne@orange.fr](mailto:paysdebalagne@orange.fr)*

*Site : [www.pays-de-balagne.corsica](http://www.pays-de-balagne.corsica)*